

# **COMMUNE DE BRIGNOLES**

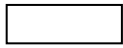
## **DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE TAXI PRESENTATION D'UN SUCESSEUR**

### **PAR LE CEDANT**

- 1 -Lettre de cessation d'activité et présentation de son successeur.
- 2 -Justificatifs d'une exploitation effective et continue durant les cinq dernières années :
  - Déclarations d'impôts
  - Carte Professionnelle validée chaque année

### **PAR LE SUCESSEUR**

- 1 – Demande sur papier libre énonçant son état civil, son domicile, sa profession, les coordonnées de son prédécesseur, le montant de la transaction qui devra être déclarée ou enregistrée dans un délai d'un mois à compter de la date de sa conclusion à la recette des impôts compétente et dont l'exécution de la formalité devra être justifiée auprès de la Mairie
- 2 – Extrait d'acte de naissance
- 3 – Carte nationale d'identité
- 4 – Extrait n°3 du casier judiciaire ayant moins d'un mois de validité
- 5 – Justifier de la profession de taxi au 14.12.1995 ou fournir le certificat de capacité professionnelle
- 6 – Attestation médicale du conducteur
- 7 – Extrait d'inscription au registre de la chambre métiers et à l'U.R.S.S.A.F
  
- 8 – Photocopie de la carte professionnelle
- 9 – Autorisation préfectorale de mise en circulation du véhicule
- 10 – Photocopie de la carte grise du véhicule



**DOCUMENTS RESTANT A FOURNIR EN MAIRIE**

**COMMUNE DE BRIGNOLES**

**DEMANDE DE LOCATION  
D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE TAXI**

**PAR LE TITULAIRE**

- 1 - Lettre de mise en location de l'autorisation d'exploitation de taxi
- 2 - Copie de contrat de location de taxi

**PAR LE LOCATAIRE**

- 1 – Justifier auprès de la Mairie, l'exécution de la formalité d'enregistrement à la Recette des Impôts compétente de la location dans un délai d'un mois à compter de la date de sa conclusion
- 2 – Extrait d'acte de naissance
- 3 – Carte nationale d'identité
- 4 – Extrait n°3 du casier judiciaire ayant moins d'un mois de validité
- 5 – Photocopie du carnet médical
- 6 – Extrait d'inscription à L'U.R.S.S.A.F et L'I.N.S.E.E
  
- 7 – Photocopie de la carte professionnelle
- 8 – Autorisation préfectorale de mise en circulation du véhicule
- 9 – Photocopie de la carte grise du véhicule